

Un pacte social, un vrai.

Philippe Van Parijs

Un pacte social, un vrai. Pas une nouvelle combine entre patrons et syndicats pour redistribuer entre eux richesse et dignité, mais un pacte qui nous implique et nous mobilise toutes et tous. Y compris Jacques et Michèle.

Depuis deux ans, Jacques et Michèle n'ont pas d'autre revenu que le minimex, aujourd'hui 26000FB pour un couple, auquel s'ajoute de temps en temps les 6000FB au plus que chacun d'entre eux est autorisé à y ajouter par son travail, sans que leur minimex ne soit diminué d'autant. Quid d'un véritable emploi? Pour que l'on puisse raisonnablement en proposer un à l'un d'entre eux, il faudrait qu'il leur rapporte au moins 26000F nets - voire même 38000 s'ils peuvent tous deux compter sur des petites boulots. Pour Jacques et Michèle, comme pour beaucoup d'autres chômeurs de longue durée, trouver un emploi qui leur procure pareil revenu tout en étant rentable pour l'employeur (privé ou public) relève de l'utopie pure. Plus personne aujourd'hui ne croit qu'une reprise, même vigoureuse, permettrait de libérer du filet de l'assistance Jacques, Michèle et tous ceux qui, avec d'innombrables variantes, partagent leur situation. Et leur révolte. Car en échange de leur maigre pitance, on continue d'exiger d'eux d'être sans cesse en quête de ce qu'ils savent qu'ils ne trouveront jamais.

Un pacte social, un vrai, doit attaquer ce problème à la racine. Sans détériorer le niveau de vie de ceux et celles qui en sont les premières victimes. Mais sans se bercer d'illusions sur la marge de manoeuvre dont dispose un Etat lourdement endetté inconfortablement juché sur une petite économie ouverte. Où trouver la voie qui nous permette de faire mieux que pallier au plus pressé pour jeter les fondements d'une solution structurelle, à la fois socialement acceptable et économiquement réaliste, au type de chômage que nous connaissons? Pas dans une impayable politique de formation massive. Ni dans une suicidaire réduction générale du temps de travail. Mais dans l'insertion, au coeur de notre sécurité sociale, d'un socle auquel tous les autres revenus puissent venir s'ajouter.

Plus concrètement, décidons de verser chaque mois à tout résident permanent de 18 ans ou plus une somme identique de 8.000 F: au roi Albert comme à ceux et celles avec qui son prédécesseur s'était attablé dans un café des Marolles. Maintenons par ailleurs tous les autres transferts sociaux supérieurs à ce montant (pensions, minimex, etc.), mais en les diminuant de 8000 F par adulte concerné. Supprimons les transferts aux adultes inférieurs, égaux ou légèrement supérieurs à 8000 F par personne. Supprimons le splitting fiscal des revenus des ménages à un revenu professionnel. Parallèlement, relevons de 8000F en moyenne le précompte grevant le revenu professionnel des salariés et des indépendants. Enfin, réduisons de 8000F nets le salaire mensuel garanti.

Ce paquet de mesures constitue pratiquement une opération blanche pour les finances publiques. Il laisse pratiquement inchangée la répartition actuelle des revenus des ménages. Et pourtant il est crucial. Pourquoi? Revenons à Jacques et Michèle. Sous le nouveau régime, chacun d'entre eux reçoit un revenu inconditionnel de 8000F, auquel s'ajoute un minimex de 10000F, qui reste soumis au contrôle des ressources et leur garantit, comme aujourd'hui, un total de 26000F. Quand cela vaudra-t-il la peine pour l'un d'entre eux d'accepter un emploi qui soit autre chose qu'un petit boulot qui ne peut pas payer plus que 6000F par mois, même s'il

reste encore précaire ou à temps partiel, et qui lui permette peu à peu de se réinsérer, de se former, de trouver ou retrouver la capacité et le goût d'effectuer un travail dit productif? Il suffit désormais de trouver un emploi qui paie en net au moins 10000F par mois, ce qui, pour Michèle et Jacques et beaucoup de ceux qui partagent leur situation, est incomparablement plus réaliste - surtout lorsque les employeurs publics et privés auront eu le temps de s'ajuster au nouveau contexte - que le seuil actuel de 26000F nets. Dans ce nouveau contexte, il devient moins irréaliste - et donc moins révoltant - de faire effectivement respecter par toute personne apte au travail touchant plus de la collectivité que les 8000F que touche chaque citoyen l'obligation d'être réellement prêt à accepter un emploi ou une formation pouvant y conduire. Cela fait aussi partie du deal, du nouveau pacte social.

Y a-t-il des objections? Bien sûr, des tas. Certaines touchent au principe même d'un socle inconditionnel ⁽¹⁾. D'autres concernent spécifiquement la formule particulière proposée. Ne conduit-elle pas, par exemple, à lutter contre l'exclusion par l'expansion des "petits boulots"? En un sens, c'est évident: elle encourage systématiquement le temps partiel et les pauses-carrière et rend possible d'accepter des rémunérations plus faibles qu'aujourd'hui. Mais c'est ici que le caractère inconditionnel du socle, si modeste soit-il, est capital: il met la personne concernée en position de choisir, parmi les emplois peu rémunérés qui s'offrent, ceux dont l'intérêt intrinsèque ou la valeur de formation sont suffisants pour justifier qu'elle les accepte.

Pourquoi pas plus de 8000F? Donner plus accroîtrait le pouvoir de négociation de chaque personne. Cela permettrait aussi de réduire encore la trappe du chômage, de simplifier davantage la structure des transferts, d'assurer une transition plus fluide entre emploi et formation, et cela rendrait acceptable d'accroître encore un peu la flexibilité du marché du travail. Mais n'allons pas trop vite. Le moment viendra de sceller d'autres pactes qui, comme celui-ci, pourront rendre notre société à la fois plus efficace et plus solidaire.

L'urgence, pour l'heure, est de nous doter, par la mise en place de ce socle, d'une composante essentielle de toute politique susceptible d'attaquer à sa source l'exclusion dont notre société est de plus en plus malade. La sagesse, aujourd'hui, requiert cette audace. Nous la devons à tous ceux qui attendent du pacte social qu'il soit un sursaut porteur d'avenir. Nous la devons à Jacques et Michèle et à tous leurs semblables. Nous la devons à nos enfants.

⁽¹⁾ Voir P. Van Parijs (ed.), *Arguing for Basic Income*, Londres: Verso, 1992.